

GUIDE DU PFSE 1^{er} DEGRÉ

MASTER MEEF & PARCOURS
ADAPTÉ



2018-2019

Le mot de la Directrice de l'ESPE

Bienvenue à l'ESPE de l'Académie de Nice !

Pour l'année 2018-2019, vous serez Professeurs Fonctionnaires Stagiaires Etudiants du 1^{er} degré. A ce titre, vous serez en responsabilité dans une classe à hauteur d'un mi-temps, et en formation à l'ESPE l'autre moitié du temps. Ce livret va vous permettre de comprendre comment est construite la formation.

Sur l'ensemble de ses deux années, le master MEEF (voir la maquette de formation dans l'annexe n°1) a plusieurs ambitions :

- d'une part, apprendre le métier de Professeur des Ecoles, dès le M1 et tout au long du M2, c'est-à-dire acquérir l'ensemble des compétences liées à l'exercice de ce métier, être capable de devenir un véritable praticien réflexif, capable de comprendre les fondements de son domaine d'exercice, de se constituer ses propres outils, de s'adapter à chaque classe qu'il aura en responsabilité et à chaque élève ;

- d'autre part, préparer au Concours de Recrutement de Professeur des Ecoles (CRPE) en première année de Master, et accompagner les stagiaires jusqu'à la titularisation en deuxième année.

Pour les PFSE, le stage en responsabilité est un élément central d'une formation conçue selon le modèle de l'alternance intégrative : les cours à l'ESPE et les périodes d'exercice en classe doivent se compléter et s'enrichir les uns les autres. C'est comme cela que l'on peut efficacement se former au métier de Professeur des Ecoles. Dans cette perspective, l'accompagnement par les deux tuteurs (tuteur Education Nationale, tuteur ESPE) vous permettra de faire le lien entre votre pratique et votre formation à l'ESPE.

Le MEEF, comme tout Master universitaire, s'accompagne de la rédaction et de la soutenance d'un mémoire. Il s'agit d'un mémoire de recherche à dimension professionnelle. Ce mémoire intégrera des résultats scientifiques récents en vue d'alimenter une réflexion sur votre pratique de classe et de participer au développement des compétences professionnelles.

Les PFSE qui ont déjà validé un master MEEF 1^{er} degré suivront la formation du « Parcours Adapté » (voir la maquette de formation dans l'annexe n°2). Cette formation est un complément du master MEEF qui comprend des approfondissements disciplinaires, des modules didactiques, des stages (en école et en collège), et des modules de formation à distance. Dans ce cadre, tous ceux qui auront déjà validé, lors de leur cursus antérieur, un mémoire professionnel dans le domaine de l'enseignement primaire devront rédiger un écrit professionnel.

Formation à l'ESPE, stages en établissement et réalisation du mémoire ou de l'écrit professionnel ont pour seul objectif de développer les compétences nécessaires au métier d'enseignant, c'est-à-dire de vous faire prendre graduellement connaissance de la réalité du métier.

Je vous souhaite de profiter pleinement de chaque instant de cette formation et d'en être les acteurs principaux.

Isabelle Negro

Professeure des Universités

Directrice de l'ESPE de l'Académie de Nice

SOMMAIRE

1. Le Master « Métiers de l'Enseignement, de l'Éducation et de la Formation »(MEEF)...	4
2. Le statut de PFSE, l'assiduité et les absences	5
3. Emploi du temps	5
4. Les Modalités Générales de Contrôle des Connaissances (MCC).....	5
5. UE5, ECUE1 : Stage en responsabilité et visite dans le cadre du tutorat mixte	6
6. UE5, ECUE2 : mémoire professionnel et écrit professionnel	7
7. L'avis de la Directrice de l'ESPE.....	8
8. Langues Vivantes et niveau B2	9
9. Participation des PFSE aux travaux demandés en cours d'année	9
10. Modalités des évaluations (calendrier, type d'épreuves...).....	10
11. Plagiat.....	10
12. ANNEXES.....	10

1. Le Master « Métiers de l'Enseignement, de l'Éducation et de la Formation »(MEEF)

Il constitue à la fois une formation universitaire exigeante, intégrant une initiation à la recherche, une préparation au concours de recrutement, ainsi qu'une formation professionnelle en alternance adossée à des stages d'observation et de pratique accompagnée (M1) et à des stages en responsabilité (M2 pour les PFSE). Des passerelles et des dispositifs de réorientation sont prévus pour les étudiants amenés à modifier leur projet professionnel ou leur parcours universitaire.

Ce master vise à former de futurs spécialistes de l'éducation et de la formation.

Objectifs pédagogiques :

- la maîtrise de connaissances disciplinaires et didactiques ;
- le développement de gestes et de compétences professionnels ;
- la maîtrise de connaissances dans le domaine des sciences de l'éducation ;
- une attitude critique face à sa propre pratique professionnelle et aux connaissances scientifiques sur laquelle elle se fonde.

Objectifs scientifiques :

- acquérir une méthodologie de la recherche universitaire qui favorise l'articulation de réflexions didactique, pédagogique, disciplinaire et épistémologique permettant des allers retours entre terrain et formation ;
- acquérir une culture scientifique dans un domaine disciplinaire de compétence spécifique ou dans des domaines scientifiques qui peuvent avoir une pertinence pour les questions d'éducation ;
- être capable de présenter une problématique professionnelle en identifiant les ancrages théoriques qui ont permis l'élaboration et la gestion de situations d'enseignement.

Le master conduit aux métiers d'enseignant et de personnel d'éducation en école primaire ou dans le secondaire (collèges et lycées). Il prend en compte **le référentiel de compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation** (arrêté du 1-7-2013 - J.O. du 18-7-2013). Il mène aussi aux métiers de l'éducation et de la formation et permet également la poursuite d'une formation en recherche au-delà du master.

Vous trouverez dans l'annexe n°3 un calendrier de la formation 1^{er} degré.

2. Le statut de PFSE, l'assiduité et les absences

Durant l'année de M2, les PFSE sont rémunérés à plein temps pour suivre une formation par alternance conjuguant une formation universitaire, qui s'inscrit dans une démarche de recherche et une mise en situation professionnelle.

Même lorsqu'ils sont à l'ESPE, **les PFSE conservent leur statut de Fonctionnaires Stagiaires**. Par conséquent, ils demeurent soumis aux droits et devoirs des enseignants (par différence avec le règlement qui s'applique aux étudiants).

Les stagiaires doivent être assidus en formation et dans leur établissement.

Toute absence devra être justifiée, dans les plus brefs délais, selon les modalités indiquées par l'employeur. Une copie des justificatifs d'absence devra être transmise au site ESPE dans lequel le PFSE suit sa formation.

3. Emploi du temps

Les étudiants et les stagiaires peuvent accéder à leur emploi du temps à cette adresse :

<http://planning.espe-nice-toulon.fr/etudiant?login=true>

La connexion avec son identifiant et son mode de passe permet d'avoir accès directement à son propre emploi du temps.

L'emploi du temps en ligne vaut convocation. En effet, l'ESPE ne rédige pas d'ordre de mission ou de convocation (sauf cas exceptionnel), c'est l'emploi du temps en ligne qui a valeur d'obligation de service. Par ailleurs, cet emploi du temps est susceptible de modifications au cours des semaines. Les stagiaires doivent donc le consulter très régulièrement.

4. Les Modalités Générales de Contrôle des Connaissances (MCC)

Les Modalités Générales de Contrôle des Connaissances sont données dans l'annexe n°4. Ce sont les principes et les règles qui encadrent la validation du Master et **il est demandé à tous les stagiaires qui doivent valider le Master de les lire attentivement**. Par ailleurs, toute demande formulée auprès du service de la scolarité doit être conforme aux MCC, sous peine d'être systématiquement rejetée.

5. UE5, ECUE1 : Stage en responsabilité et visite dans le cadre du tutorat mixte

Les PFSE effectuent **un stage en responsabilité dans une classe**, stage qui s'étendra sur l'ensemble de l'année scolaire selon le **calendrier de l'alternance 2018-2019** (voir annexe n°5). Ce stage représente l'équivalent d'un mi-temps pour un professeur titulaire. Chaque étudiant sera **suivi toute l'année par un binôme de tuteurs** composé d'un tuteur universitaire, désigné par l'ESPE, et d'un tuteur de terrain, désigné par la DSDEN du département où le PFSE est affecté. Ce binôme sera en charge à la fois du suivi du stage et de l'accompagnement du mémoire professionnel ou de l'écrit professionnel du stagiaire.

Les visites sont prévues tout au long de l'année. Elles sont organisées sous la forme d'un moment d'observation par le(s) tuteur(s) d'au moins 1h30, suivi d'un entretien avec le stagiaire. Sauf cas de force majeure, le(s) tuteur(s) n'intervien(nen)t pas pendant la période d'observation.

Pour bien préparer la visite, il est demandé aux stagiaires de respecter les consignes suivantes :

- prévenir leur directeur/trice d'école de la venue du tuteur
- s'organiser avec les collègues de l'école pour être libéré des obligations de service (notamment la surveillance de la récréation),
- de rendre possible l'entretien avec le tuteur (dans la continuité de l'observation et/ou à la fin de la demi-journée) dans un lieu qui permet la discussion,
- mettre à disposition du tuteur tous les documents de travail : fiches de préparation des séances (en particulier, mais pas uniquement, celles que le tuteur va observer), fiches de préparation des séquences, cahier-journal, compte-rendu des précédentes visites, etc.

Après l'entretien, le(s) tuteur(s) rédigent **un compte-rendu de visite** (voir annexe n°6) qui est envoyé au stagiaire. Celui-ci prend connaissance de ce compte-rendu, en particulier des conseils hiérarchisés qui lui sont donnés. En cas d'incompréhension de tel ou tel point du compte-rendu, il convient d'interroger aussitôt le(s) tuteur(s). Le compte-rendu est finalement signé par le stagiaire et mis en ligne par les tuteurs sur la plateforme EFOR, dans l'espace consacré au tutorat.

Les visites sont des moments importants de formation. Elles doivent permettre au stagiaire d'établir les points forts de sa pratique professionnelle et de réfléchir, avec ses tuteurs, aux pistes de travail pour surmonter ses difficultés.

Nota bene :

- le tuteur ESPE effectue deux visites, selon le calendrier ci-dessous.
- **Les tuteurs effectuent une visite conjointe**, en période d'alternance n°2 ou n°3.

CALENDRIER DES VISITES DU TUTEUR ESPE

		PFSE vague A	PFSE vague B
	Période 1	Du lundi 10 au vendredi 28 septembre 2018	Du lundi 1 ^{er} au vendredi 19 octobre 2018
VISITE N°1 (CONJOINTE)	Période 2	Du lundi 5 novembre au mercredi 28 novembre 2018	Du jeudi 29 novembre au vendredi 21 décembre 2018
	Période 3	Du lundi 7 janvier au mardi 22 janvier 2019	Du mercredi 23 janvier au vendredi 8 février 2019
VISITE N°2	Période 4	Du lundi 25 février au vendredi 15 mars 2019	Du lundi 18 mars au vendredi 5 avril 2019
	Période 5	Du mardi 23 avril au vendredi 10 mai 2019	Du lundi 13 mai au mercredi 29 mai 2019
	Période 6	Du lundi 3 juin au vendredi 14 juin 2019	Du lundi 17 juin au vendredi 28 juin 2019

A l'issue de l'année, le tuteur ESPE, en concertation avec le tuteur de terrain, attribuera une **note de stage** (voir annexe n°7). Pour les stagiaires qui doivent valider le Master MEEF, cette note permet de valider l'ECUE1 de l'UE5. Par ailleurs, cette note fait partie du document « **Avis de la directrice de l'ESPE** » (voir paragraphe ci-dessous et annexe n°12) qui est transmis au Jury Académique d'Évaluation des Stagiaires (CAPE) lors de l'examen des dossiers en vue de la titularisation.

6. UE5, ECUE2 : mémoire professionnel et écrit professionnel

Tous les stagiaires ont l'obligation de faire, ou bien un mémoire professionnel, ou bien un écrit professionnel. L'organisation et les attendus du mémoire professionnel et de l'écrit professionnel sont détaillés dans les documents de cadrage en annexe (annexe n°8 et annexe n°9). La préparation du mémoire professionnel ou de l'écrit professionnel s'inscrit dans le tutorat mixte et chaque stagiaire bénéficiera de l'aide de ses deux tuteurs pour réaliser le travail qui lui est demandé.

En fin d'année (entre la fin avril et la mi-mai), les stagiaires doivent déposer leurs travaux, selon des modalités et un calendrier qui leur seront communiqués ultérieurement. Une dizaine de jours après la remise des écrits et des mémoires, les stagiaires doivent soutenir leur mémoire professionnel (voir annexe n°10) ou faire une présentation de leur écrit professionnel (voir annexe n°11). Le calendrier précis des présentations et des soutenances sera communiqué ultérieurement.

Les soutenances et les présentations donnent lieu à l'attribution d'une note par le jury. Cette note fait partie de l'avis de la Directrice de l'ESPE (voir ci-dessous et annexe n°12) qui est transmis au Jury Académique d'Evaluation des Stagiaires (CAPE). Par ailleurs, c'est cette note qui permet de valider l'ECUE2 de l'UE5 pour les stagiaires qui doivent valider le Master.

7. L'avis de la Directrice de l'ESPE

Ce paragraphe vise à informer les PFSE sur **l'avis donné par la Directrice de l'ESPE en vue de la titularisation des PFSE.**

Les modalités générales de titularisation sont fixées par l'arrêté du 22 août 2014, complété par le Bulletin Officiel du 26 mars 2015 et par la note de service du 24 avril 2016.

L'arrêté du 22 août 2014 fixant les modalités de stage, d'évaluation et de titularisation des professeurs des écoles stagiaires, indique, dans son article 5 que le jury de titularisation « se prononce sur le fondement du référentiel de compétences prévu par l'arrêté du 1er juillet 2013 susvisé, après avoir pris connaissance des avis suivants :

- I. Pour les professeurs des écoles stagiaires qui effectuent leur stage dans les écoles et établissements visés à l'article 2 du décret du 1er août 1990 susvisé:
 1. L'avis de l'inspecteur de l'éducation nationale désigné par le recteur, établi sur la base d'une grille d'évaluation et après consultation du rapport du tuteur désigné par le recteur, pour accompagner le fonctionnaire stagiaire pendant sa période de mise en situation professionnelle. L'avis peut également résulter d'une inspection ;
 2. L'avis du directeur de l'école supérieure du professorat et de l'éducation responsable de la formation du stagiaire.
- II. Pour les professeurs des écoles stagiaires qui effectuent leur stage en dehors des écoles et établissements visés à l'article 2 du décret du 1er août 1990 susvisé, l'avis est établi sur la base d'une

grille d'évaluation par l'autorité administrative dont ils relèvent pendant l'exercice de leurs fonctions. »

L'avis de la Directrice de l'ESPE de l'Académie de Nice, Mme Isabelle Negro, est fondé sur les éléments suivants :

- l'assiduité dans la formation : un avis négatif pourra être délivré en cas d'absences répétées du stagiaire ;
- l'implication dans la formation : un avis négatif pourra être délivré en cas de refus de participer aux actions de formation ou d'attitude ostensiblement négative ;
- la note de stage, attribuée par le tuteur ESPE (voir ci-dessus)
- la note de soutenance du mémoire professionnel ou de présentation de l'écrit professionnel (voir ci-dessus)

En cas d'avis négatif de la Directrice de l'ESPE, celui-ci sera accompagné d'éléments d'explication donnés au jury de titularisation. Il appartiendra à ce dernier de décider des suites à donner à cet avis.

Le document « Avis de la Directrice de l'ESPE » est donné dans l'annexe n°12.

8. Langues Vivantes et niveau B2

Toutes les informations concernant la validation du module de Langues Vivantes sont données dans l'annexe n°13. La nature de l'épreuve de Langues Vivantes est expliquée dans l'annexe n°14.

9. Participation des PFSE aux travaux demandés en cours d'année

La participation des PFSE aux travaux demandés dans le cadre de la formation est détaillée dans l'annexe n°15.

10. Modalités des évaluations (calendrier, type d'épreuves...)

En début d'année, chaque site ESPE communiquera aux PFSE qui suivent le master MEEF un document synthétisant **les modalités des évaluations prévues tout au long de l'année, pour tous les modules du master MEEF**, afin que les stagiaires puissent organiser leur travail.

11. Plagiat

Pour tous les travaux personnels que vous serez amenés à rendre (mémoire, écrits des différentes UE ou ECUE du Master), **le plagiat est lourdement sanctionné**. Le plagiat consiste à prétendre être l'auteur de l'écrit de quelqu'un d'autre. Cela enfreint les règles liées à la propriété intellectuelle. **Les propos empruntés à d'autres auteurs doivent figurer entre guillemets et les références être précisées**. L'Université Nice Sophia-Antipolis s'est doté d'un logiciel « anti-plagiat » (COMPILATIO) et sanctionnent sévèrement les étudiants coupables de plagiat (les sanctions vont jusqu'à l'exclusion de l'université).

12. ANNEXES

MEEF Mention "1er degré" - 2018-2019

ANNEXE N°1

UE DISCIPLINAIRES									
Intitulé UE	ECTS UE	ECUE	Disciplines concernées ou Enseignement (déclinaison en ECUE)	Coeff ECUE	Heures CM	Heures TD	Heures TP	Mutualisation	Capitalisable (O/N)
UE1 Français - Histoire - Géographie	8	ECUE1	Français	5		53		non	O
		ECUE2	Histoire-Géographie	3		24		non	O
UE2 Mathématiques - Sciences	8	ECUE1	Mathématiques	5		53		non	O
		ECUE2	Sciences	3		22		non	O
UE3 Arts, EPS, enseignement des LVE	8	ECUE1	Arts Plastiques	3		20		non	O
		ECUE2	EPS	4		24		non	O
		ECUE3	Didactique des Langues Vivantes Etrangères	1		6		non	O
UE4 Culture commune et scientifique	5	ECUE1	Tronc commun, initiation à la recherche et séminaire*	4		44	4	non	O
		ECUE2	Langues Vivantes Etrangères	1		10		non	O
UE5 Mise en situation professionnelle	1		Stage, accompagnement autour du stage, et module maternelle	évaluation binaire		8	5	non	N

M1 - SEMESTRE 2

UE DISCIPLINAIRES									
Intitulé UE	ECTS UE	ECUE	Disciplines concernées ou Enseignement (déclinaison en ECUE)	Coef ECUE	Heures CM	Heures TD	Heures TP	Mutualisation	Capitalisable (O/N)
UE1 Français - Histoire - Géographie	6	ECUE1	Français	4		37		non	O
		ECUE2	Histoire-Géographie	2		22		non	O
UE2 Mathématiques - Sciences - LVE	6	ECUE1	Mathématiques	4		32		non	O
		ECUE2	Sciences	2		23		non	O
UE3 Musique, EPS et enseignement des LVE	7	ECUE1	Musique	3		20		non	O
		ECUE2	EPS	3		20		non	O
		ECUE3	Didactique des Langues Vivantes Etrangères	1		8		non	O
UE4 Culture commune et scientifique	9	ECUE1	Tronc commun (connaissance du système éducatif)	3		36		non	O
		ECUE2	Initiation à la recherche et séminaire	4			6	non	O
		ECUE3	TICE	1			18	non	O
		ECUE3	Langues Vivantes Etrangères	1		10		non	O
UE5 Mise en situation professionnelle	2		Ancrage en classe, préparation à l'épreuve orale d'EPS et à l'épreuve orale sur dossier au choix	évaluation binaire		20	20	non	N

UE OPTIONNELLES

Intitulé UE	ECTS UE	ECUE	Disciplines concernées ou Enseignement (déclinaison en ECUE)	Coeff ECUE	Heures CM	Heures TD	Heures TP	Mutualisation	Capitalisable (O/N)
LV - renforcement	néant	néant		néant		12		non	non

UE DISCIPLINAIRES

Intitulé UE	ECTS UE	ECUE	Disciplines concernées ou Enseignement (déclinaison en ECUE)	Coeff ECUE	Heures CM	Heures TD	Heures TP	Mutualisation	Capitalisable (O/N)
UE1 Français - Histoire - Géographie	8	ECUE1	Français	4		40		non	O
		ECUE2	Histoire-Géographie	4		24		non	O
UE2 Mathématiques - Sciences	7	ECUE1	Mathématiques	4		40		non	O
		ECUE2	Sciences	3		25		non	O
UE3 Arts, EPS et enseignement des LVE	9	ECUE1	Arts plastiques & musique	3		20		non	O
		ECUE2	EPS	4		26		non	O
		ECUE3	Didactique des Langues Vivantes Etrangères	2		8		non	O
		ECUE1	Tronc commun et module "Corps et voix"	6		31	6	non	O

(2eme ANNEE)

UE4 Culture commune	8	ECUE2	Langues Vivantes Etrangères	1		8		non	O
		ECUE3	TICE	1			12	non	O
UE5 Mise en situation professionnelle et mémoire professionnel	28	ECUE1	Stage et accompagnement autour du stage (dont tutorat*) et Projets pédagogiques (PFSE) ou préparation CRPE (M2-étudiants)	9			32	non	N
		ECUE2	Initiation à la recherche et tutorat*	5			15	non	N

60

* Le tutorat équivaut à 6 heures par étudiant, qui se décomposent en 2 heures pour le suivi du mémoire (PFSE et M2-étudiants) + 4 heures de visites pour les stagiaires ou 2 heures de visite et 2 heures de préparation CRPE pour les M

** L'accompagnement autour du stage correspond à 12 heures en Groupe d'analyse de pratique, 6 heures consacrées aux Gestes du métier, et au tutorat. Le module "projet pédagogique" correspond à 14 heures

UE OPTIONNELLES Nombre à choisir par l'étudiant

Intitulé UE	ECTS UE	ECUE	Disciplines concernées ou Enseignement (déclinaison en ECUE)	Coeff ECUE	Heures CM	Heures TD	Heures TP	Mutualisée ? (précisez avec quelle formation)	Capitalisable (O/N)
LVE - renforcement groupe 1	néant	néant		néant		12		non	non
LVE - renforcement groupe 2	néant	néant		néant		12		non	non

Maquette et calendrier du parcours adapté 1D 2018-2019

ANNEXE N°2

Calendrier de la formation à l'ESPE (en miroir du calendrier des journées où le PFSE est dans sa classe)

	PFSE vague B	PFSE vague A
Période 1	Du lundi 10 au vendredi 28 septembre 2018	Du lundi 1 ^{er} au vendredi 19 octobre 2018
Période 2	Du lundi 5 novembre au mercredi 28 novembre 2018	Du jeudi 29 novembre au vendredi 21 décembre 2018
Période 3	Du lundi 7 janvier au mardi 22 janvier 2019	Du mercredi 23 janvier au vendredi 8 février 2019
Période 4	Du lundi 25 février au vendredi 15 mars 2019	Du lundi 18 mars au vendredi 5 avril 2019
Période 5	Du mardi 23 avril au vendredi 10 mai 2019	Du lundi 13 mai au mercredi 29 mai 2019
Période 6	Du lundi 3 juin au vendredi 14 juin 2019	Du lundi 17 juin au vendredi 28 juin 2019

ECTS	UE	Intitulé de l'UE	CM	TD	TP	Heures étudiants	Nbre de groupes	Partenaire	MCC	Calendrier
20	UE	Approfondissement des savoirs disciplinaires et didactiques								
		Accompagnement disciplinaire		22		22		ESPE	Suivi de présence	Périodes 1 – 2-3
		Ancrage dans un autre niveau que niveau d'enseignement			20	20		ESPE	CR	ancrage n°1 : période 2 (ou 3) ancrage n°2 : période 5, hors semaine d'examen
		Au moins 1 conférence en recherche à suivre sur site ou à distance (à l'année)	3			3		ESPE	Suivi de présence	Voir les propositions du site de formation
20	UE	Pratique professionnelle								
		Stage d'Observation et de Pratique Accompagnée (SOPA) dans une classe de même niveau (à défaut de même cycle), 2 semaines		48		48		DSDEN	CR du PEMF ou du MAT	Vague B : lundi 17 au jeudi 27 septembre 2018 Vague A : du lundi 8 au jeudi 18 octobre 2018
		SOPA en collège, 1 semaine		18		18		Rectorat	CR de l'enseignant référent	Vague B : du lundi 14 au vendredi 18 janvier 2019 Vague A : du lundi 28 janvier 2019 au vendredi 1 ^{er} février 2019

		SOPA dans un autre cycle, 2 semaines		48		48		DSDEN	CR du MAT	Vague B : du lundi 4 au jeudi 14 mars 2019 Vague A : du lundi 25 mars au jeudi 4 avril 2019		
		Analyse de pratiques et suivi des SOPA (6 séances d'AP + 3 séances « gestes du métier »)				18		18		ESPE	Suivi présence	<p>Calendrier de départ :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 1 séance d'analyse de pratique par période (6 séances en tout) - 1 séance de « gestes professionnels » pour les périodes 2, 3 et 4 (3 séances en tout) <p><i>Nota bene</i> : le calendrier de chaque groupe sera finalisé avec le formateur concerné</p>
		Suivi individualisé du tuteur ESPE		6		6		ESPE	CR Visite	Toute l'année		
		Accompagnement du tuteur EN						DSDEN	CR Visite	Toute l'année		
20		Formation transversale										
		Gestion de classe		6		6		DSDEN	Suivi présence	Vague A : périodes 1 et 2 Vague B : périodes 2 et 3		
		Modules M@gistere		30		30	1	DSDEN	Suivi présence	Périodes 3-4-5		

		Gérer la polyvalence (Module de projet pédagogique), avec préparation de l'écrit professionnel			14	14		ESPE-DSDEN	Ecrit Professionnel et présentation du projet	Même calendrier que les PFSE qui suivent le M2 du MEEF 1D
		Maîtriser une langue étrangère		25		25		CRL	Suivi Présence	Toute l'année, selon le calendrier d'ouverture du CRL du site concerné
60			3	203	52	258				

CALENDRIER DU MEEF 1D 2018-2019

ANNEXE N°3

Dates de rentrée et de début des cours

- pré-rentrée des PESPE : lundi 3 septembre 2018
- pré-rentrée des M1 : mardi 4 septembre 2018
- pré-rentrée des M2 : mercredi 5 septembre 2018
- début des cours des M1 & M2 étudiants: jeudi 6 septembre 2018
- début des cours des PFSE vague B : lundi 10 septembre 2018
- début des cours des PFSE vague A : lundi 1^{er} octobre 2018
- moments d'observations chez les PEMF :
 - VAGUE B : vendredi 14 septembre et vendredi 9 novembre 2018
 - VAGUE A : vendredi 5 octobre et vendredi 7 décembre 2018

Périodes d'examen

Périodes d'examen pour les M1 :

- pour le semestre 1 : du lundi 14 au vendredi 18 janvier 2019
- pour le semestre 2 : lundi 13, mardi 14 et vendredi 17 mai 2019

Période d'examen pour les M2 :

- mercredi 15 et jeudi 16 mai 2019

Dates de stages

Pour les M1, semestre 1 : du lundi 12 au vendredi 30 novembre 2018

Pour les M2 étudiants (non-PFSE)

- stage filé n°1 : du lundi 24 septembre au mercredi 10 octobre 2018, tous les lundis, tous les mardis, et un mercredi sur deux (soit mercredi 26 septembre et mercredi 10 octobre 2018), et toute la semaine du lundi 15 octobre au vendredi 19 octobre 2018.
- stage filé n°2 : du lundi 19 novembre 2018 au mardi 18 décembre 2018 : tous les lundis, tous les mardis et un mercredi sur deux (mercredi 28 novembre et mercredi 12 décembre 2018).
- stage massé : du lundi 21 janvier au vendredi 8 février 2019.

Pour les PFSE du parcours adapté :

- stage n°1 dans le même cycle :
 - vague B : du lundi 17 au jeudi 27 septembre 2018
 - vague A : du lundi 8 au jeudi 18 octobre 2018
- stage n°2 en collègue :
 - vague B : du lundi 14 au vendredi 18 janvier 2019
 - vague A : du lundi 28 janvier 2019 au vendredi 1^{er} février 2019
- stage n°3 dans un autre cycle de l'école primaire :
 - vague B : du lundi 4 au jeudi 14 mars 2019
 - vague A : du lundi 25 mars au jeudi 4 avril 2019

Modalités Générales de contrôle des connaissances

M1 et M2 Master MEEF Mention 1^{er} degré

Assiduité :

Les étudiants doivent suivre tous les enseignements de toutes les unités des deux années. Tous les étudiants sont inscrits sous le régime du contrôle continu sauf ceux dispensés d'assiduité. L'assiduité des étudiants en contrôle continu est obligatoire.

L'assiduité à toutes les activités pédagogiques organisées (cours, travaux dirigés, travaux pratiques, stage en établissement, projets tutorés, conférences, films, visites d'établissements, ...) dans le cadre de la formation est obligatoire pendant toute la durée des études. L'assiduité est la première compétence de tout enseignant et personnel d'éducation (*Agir en fonctionnaire de l'état* ou *Inscrire son action dans le cadre des principes fondamentaux du système éducatif et dans le cadre réglementaire de l'école*). Les présences seront vérifiées lors des activités pédagogiques. Les absences non justifiées seront notifiées au responsable de mention et à la direction de l'ESPE. En cas d'absences injustifiées (> 7 absences injustifiées sur l'année), le jury prendra en compte cet élément dans la validation des semestres 1 et 2 du Master 1 ou de l'année du Master 2 (Non attribution de points jury pour le semestre, l'année et/ou la mention).

Concernant les étudiants boursiers, toute absence non justifiée sera comptabilisée et notifiée au service des bourses du CROUS. Les professeurs fonctionnaires stagiaires sont rémunérés pour suivre l'intégralité de la formation, les absences non justifiées seront communiquées à l'employeur qui pourra effectuer des retenues sur traitement (salaire).

Justification des absences :

Toute absence doit être justifiée par écrit et par un justificatif dans les 5 jours ouvrés :

- auprès de la scolarité du site concerné pour les étudiants non professeurs fonctionnaires stagiaires ;
- auprès de l'employeur avec copie à la scolarité du site concerné pour les professeurs fonctionnaires stagiaires.

Aucun justificatif ne sera pris en compte au-delà de ce délai et l'absence sera considérée de fait, comme non justifiée.

Sont considérés comme motifs valables d'absences, notamment les cas suivants :

- maladie ou maternité avec certificat médical original ;
- décès du conjoint, d'un parent, d'un grand-parent, d'un frère ou d'une sœur, avec acte officiel ;
- convocation aux épreuves du permis de conduire ;
- obligations administratives avec convocation.

Dispense d'assiduité :

- Peuvent être dispensés d'assiduité, les étudiants qui en font la demande via le formulaire qui indique les délais impartis pour les semestres impairs et pairs et énumère les motifs pouvant faire l'objet de la demande de dispense (tels que chargé-e de famille, situation de santé et handicap, salarié-e, titulaire d'un mandat électif, sportif de haut niveau, artiste de haut niveau, statut d'étudiant entrepreneur, engagé-e dans un double cursus).

Pour ces étudiants, la note retenue pour chaque élément constitutif d'UE (ECUE) ou UE, est celle obtenue à la session d'examen terminal ou, selon les UE, celle obtenue à partir d'un dossier personnel à constituer ou d'un stage à valider (pour le détail, se reporter aux modalités de contrôle de chaque UE de la mention).

Les stages ne peuvent en aucun cas faire l'objet d'une dispense d'assiduité.

Cas particuliers des assistants en LV : Pour les étudiants en poste d'assistants et inscrits dans le MEEF 1^{er} degré, les semestres pourront être validés selon les conventions élaborées par les établissements partenaires.

Convocation aux examens :

La convocation aux examens se fera exclusivement par affichage sur les sites ESPE (sauf convocation envoyée via la messagerie universitaire dans le cas d'une formation à distance, des dispensés d'assiduité et pour les épreuves ponctuelles, comme celle de la langue vivante en M2).

Contrôle des connaissances :

Les modalités d'évaluation des acquis des étudiants s'inscrivent en conformité avec la réglementation en vigueur (article L613-1 du code de l'éducation ; arrêté du 09 avril 1997, arrêté du 25 avril 2002, note de la DGSIP du 08 avril 2009) et en accord avec les règles internes à l'université telles qu'elles sont définies par les conseils (CFVU, CA).

Chaque Unité d'Enseignement fera l'objet d'un contrôle des connaissances qui peut être :

- soit un contrôle continu (notation continue résultant d'une évaluation portant sur l'ensemble des travaux et exercices écrits et/ou oraux du semestre : moyenne de 2 notes au minimum),
- soit par un contrôle continu et un examen terminal en fin de chaque semestre,
- soit par un examen terminal.

Pour le détail, se reporter au tableau des modalités de contrôle de chaque UE et/ou ECUE de la mention.

Les examens terminaux se dérouleront dans les périodes définies par le calendrier universitaire de la composante ESPE.

Pour les étudiants dispensés d'assiduité : **il incombe à l'étudiant de consulter la maquette et le responsable de formation** afin de se mettre en relation avec le ou les enseignants chargés de l'UE pour connaître le détail des modalités d'évaluation. Des examens terminaux de même type que ceux organisés dans le cadre du contrôle continu, seront proposés pour chaque UE ou ECUE en fin de semestre (sauf certaines UE qui peuvent donner lieu à un travail personnel ou à la participation à un devoir commun).

Compensation et validation :

- Au sein de chaque unité d'enseignement ou éléments constitutifs de l'UE, il y a compensation entre les notes obtenues.
- Les éléments constitutifs des UE disciplinaires (UE1, UE2 et UE3 des semestres 1, 2 et du M2) ne peuvent se compenser si une note minimum de 8 n'a pas été obtenue à chaque élément constitutif de l'UE ou ECUE.
- La compensation entre UE ne peut s'exercer que lorsque la note à l'UE ou ECUE (mention 1D) est au minimum de 8 (y compris pour LV et TICE). Si la note moyenne d'une UE est inférieure à 8, il ne peut y avoir compensation. Le semestre ne pourra être validé, et par voie de conséquence, l'année.
- Certaines UE sont exclues de la compensation :
 1. En M1, l'UE « Mise en situation professionnelle » (semestres 1 & 2) validée de façon binaire et délivrant uniquement des ECTS,
 2. En M2 :
 - UE « mise en situation professionnelle et mémoire professionnel » en M2 validée avec un seuil minimum de 10, sans compensation entre les ECUE qui composent l'UE (obligation d'obtenir la moyenne de 10/20 ou plus à chacune des ECUE « stage » et « mémoire »).
 - LV validée avec un minimum de 10 en M2 (la note moyenne attestant d'un niveau B2).
 - ECUE TICE validée avec un minimum de 10 en M2 (la note moyenne attestant d'un niveau suffisant en TICE).
- Master 1 : Les semestres se compensent sous réserve des éléments mentionnés ci-dessus. L'année est validée lorsque l'étudiant a obtenu la moyenne générale compensée aux deux semestres (sous réserve de la validation de l'UE « mise en situation professionnelle » et des seuils de 8).
- Master 2 : La formation est annualisée. L'année est validée lorsque l'étudiant a obtenu la moyenne générale avec respect des seuils définis ci-dessus.

Pour entrer en M2 MEEF, les étudiants doivent valider un M1 MEEF, mais une étude du dossier de l'étudiant sera réalisée par la commission pédagogique d'admission notamment en cas de non admission à l'un des concours de l'Education Nationale pour proposer à l'étudiant une réorientation s'il le souhaite. En cas d'échec au M1 MEEF, l'étudiant pourra bénéficier d'un entretien personnalisé avec le responsable de formation afin qu'une solution alternative au redoublement, plus adaptée, lui soit proposée.

Redoublement :

Le redoublement sera étudié lors du jury de fin d'année pour tous les étudiants et les critères notamment pris en compte sont :

- L'assiduité pour l'ensemble des cours, stages, formations spécifiques et examens,
- Le nombre d'absences non justifiées (seuil de 12h par année).

Le redoublement n'est pas de droit.

Capitalisation :

Les UE et ECUE (sous-UE) sont capitalisables hormis l'UE « mise en situation professionnelle » de M2. En effet, l'étudiant redoublant doit effectuer le(s) stage(s) et mémoire dans le cadre de la formation même s'il a déjà validé ce(s) dernier(s) et ce en raison de la professionnalisation de la formation.

A la fin de l'année, l'étudiant conserve uniquement les UE et ECUE pour lesquelles il a obtenu une note moyenne supérieure ou égale à 10. Une UE validée ne peut être revalidée mais un étudiant qui redouble son année, peut assister à tous les enseignements dans la limite des places disponibles et après accord de l'équipe pédagogique.

Coefficient

Chaque UE et ECUE est affectée d'un coefficient égal aux ECTS.

Points jury

Lorsque la moyenne générale d'un étudiant, au semestre ou à l'année, est proche d'une valeur seuil (pour les moyennes semestrielles : 10/20 ; pour les moyennes annuelles : 10/20, 12/20, 14/20, 16/20), le jury d'examen peut décider d'attribuer des « points jury » afin que la moyenne générale atteigne le seuil concerné. Dans ce cas, les « points jury » sont ajoutés directement à la moyenne générale et apparaissent explicitement sur le Procès-Verbal de délibération.

Rattrapage :

Les étudiants du master MEEF ne bénéficient pas de session 2. Seul un rattrapage pourra être proposé de manière exceptionnelle pour les étudiants absents à un contrôle continu ou terminal qui en feront une demande motivée avec présentation d'un justificatif (certificat médical, accident...) auprès de leur service de la scolarité. Ce rattrapage est sous la responsabilité du ou des enseignants de l'UE concernée et n'est pas de droit.

Stage :

Le master étant un master à finalité professionnelle, aucune dispense d'assiduité ne sera accordée pour les stages. Tout étudiant du master s'engage à suivre l'intégralité des stages et accompagnement de stages pour valider son master.

Une disposition particulière est néanmoins accordée :

- 1) aux étudiants en poste d'assistants de langue à l'étranger ou en stage à l'étranger dans des établissements scolaires inscrits en Master 1 MEEF 1D. Ces étudiants bénéficieront d'une dispense des stages de Master 1 MEEF.
- 2) aux étudiants bénéficiant d'un contrat EAP dans le cadre du master MEEF lorsque ce contrat correspond au concours préparé.
- 3) aux étudiants non stagiaires de M1 ou de M2 MEEF qui sont sous contrat avec le Rectorat ou la DSDEN lors des périodes de stage. L'étudiant pourra être mis en stage sur son lieu d'affectation. Le suivi et l'accompagnement du stage s'effectueront dans les mêmes conditions que celles des autres étudiants.

Mémoire professionnel :

Le mémoire professionnel devra être présenté et soutenu au terme du Master 2 pour tous les étudiants (y compris les fonctionnaires stagiaires étudiants).

Fraude aux examens, aux épreuves du contrôle continu :

Nous rappelons que, dans le cadre des travaux sur des dossiers, exposés et mémoires, il est strictement interdit de reproduire sans citation des textes prélevés dans des livres, dans des cours ou sur des sites Internet. Plusieurs étudiants ont été sévèrement pénalisés (convocation devant la section disciplinaire de l'Université, annulation des résultats, suspension d'inscription à l'Université...) pour n'avoir pas tenu compte de cette interdiction. Dans le cadre des examens terminaux, il est explicitement mentionné sur le sujet d'examen si des documents sont autorisés ou non pour composer. Tout document non autorisé sera saisi sans interrompre le cours de l'épreuve. En cas de fraude, le dossier sera transmis à la section disciplinaire du Conseil Académique de l'UNS. Aucun document officiel (relevé de notes, attestation de réussite, diplôme) ne sera délivré à l'étudiant avant que la section disciplinaire n'ait rendu sa décision.

Aménagements d'études :

A - Inscription à un double cursus dans la même université

Rappel : Un étudiant est en droit de s'inscrire à un double cursus dans la même Université dès lors qu'il s'acquitte d'une inscription administrative complémentaire. Cependant l'attention des étudiants est attirée sur le fait qu'il est souvent difficile de mener de front deux cursus différents.

B - Inscription à un double cursus dans deux universités différentes

Elle n'est possible que si les deux cursus n'existent pas dans la même université.

Validation des Acquis Professionnels (VAP)

Cette procédure de validation permet à un candidat d'accéder à une formation universitaire sans disposer du niveau requis (accéder en M1 sans avoir de diplôme niveau licence ou en M2 sans avoir de M1).

Pour accéder à la formation visée, le candidat doit donc déposer deux dossiers :

- un dossier de demande de validation permettant à une commission de valider son niveau ,
- un dossier de candidature (au même titre que les candidats disposant du niveau d'étude requis) pour la sélection d'entrée en formation.

Les demandes de validation des acquis professionnels seront examinées par la Commission VAP.

Pour tout renseignement complémentaire, il s'agira de prendre contact avec Unicepro via l'adresse : asue-candidature@unice.fr.

Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) :

Les publics en formation continue se voient proposer par le biais de la VAE une validation partielle ou totale du diplôme visé en fonction des compétences acquises.

Les imprimés de demande de validation des acquis de l'expérience sont disponibles au service UnicePro de l'université Nice Sophia Antipolis ou service de Formation Tout au Long de la Vie de l'université de Toulon.

Les demandes de validation des acquis de l'expérience font l'objet d'un premier avis par les responsables de la formation puis de la présentation d'un dossier et d'une soutenance l'année suivante devant la Commission VAE de la formation.

Pour toute information complémentaire, il s'agira de prendre contact avec Unicepro via l'adresse : vae@unice.fr.

Validation des Etudes Supérieures (VES) :

La validation des études supérieures permet à un candidat d'obtenir tout ou partie d'un diplôme par « reconnaissance » de ses études suivies en France ou à l'étranger.

Sont prises en compte les études sanctionnées par un contrôle des connaissances dans un organisme public ou privé, quelles qu'en aient été les modalités et la durée.

Il s'agit de mettre en adéquation un parcours d'études et un diplôme de l'Université Nice Sophia Antipolis.

La demande de validation des études supérieures (VES) pour les étudiants ayant déjà validé un autre diplôme doit être effectuée auprès d'Unicepro (vae@unice.fr) en lien avec le responsable du diplôme visé.

Equivalences pédagogiques

L'UE ou ECUE « contexte d'exercice du métier » ne peut donner lieu à aucune équivalence.

Des équivalences pédagogiques peuvent être obtenues pour :

ECUE Langue vivante

L'ECUE LV (hors didactique pour 1^{er} degré) des années M1 et M2 lorsque l'étudiant a déjà validé la certification de niveau B2 du cadre européen (note attribuée 10/20, quels que soient les diplômes ou le niveau).

ECUE TICE :

L'ECUE TICE du M1 ou du M2 lorsque l'étudiant a déjà validé une certification C2i2e.

Stage :

Le stage des semestres 1 et 2 lorsque l'étudiant bénéficie d'un contrat EAP dans un établissement au cours de son cursus M1 MEEF (voir ci-dessus).

SYNTHESE

M1 ET M2 MASTER MEEF

Mention 1er degré

COMPENSATION - VALIDATION - CAPITALISATION

	MASTER 1	MASTER 2
VALIDATION	Moyenne de l'année égale ou sup. à 10. Compensation des semestres sous réserve de validation des seuils. Les seuils s'appliquent au niveau de l'ECUE pour la mention « 1 ^{er} degré »	Annualisée. Sous réserve de validation des seuils. Les seuils s'appliquent au niveau de l'ECUE pour la mention « 1 ^{er} degré »
MISE EN SITUATION PROFESSIONNELLE	Validée de façon binaire. Délivre uniquement des ECTS. ACQ/ NON ACQ Non compensable. Non capitalisable.	Seuil à 10. Non compensable. Non capitalisable
MÉMOIRE PROFESSIONNEL	/	Seuil à 10. Non compensable. Non capitalisable
LV	Seuil à 8. Moyenne capitalisable si note sup. ou égale à 10/20	Seuil à 10. Non compensable. Note égale ou sup. à 10 = niveau B2
TICE	Seuil à 8. Moyenne capitalisable si note sup. ou égale à 10/20	Seuil à 10. Non compensable.
AUTRES UE et ECUE	Seuil à 8 - au niveau de chaque ECUE pour la mention « 1 ^{er} degré » Compensable si validation des seuils. Moyenne capitalisable si note sup. ou égale à 10/20	Seuil à 8 - au niveau des ECUE constitutives des UE pour la mention « 1 ^{er} degré » Compensables si validation des seuils. Moyenne capitalisable si note sup. ou égale à 10/20

ANNEXE N°5

PFSE 1^{er} degré

CALENDRIER DE L'ALTERNANCE 2018-2019

PERIODES PENDANT LESQUELLES LES STAGIAIRES SONT EN RESPONSABILITE DANS LEUR CLASSE

	VAGUE A	VAGUE B
semaine commune	Du lundi 3 au vendredi 7 septembre 2018	
Période 1	Du lundi 10 au vendredi 28 septembre 2018	Du lundi 1 ^{er} au vendredi 19 octobre 2018
Période 2	Du lundi 5 novembre au mercredi 28 novembre 2018	Du jeudi 29 novembre au vendredi 21 décembre 2018
Période 3	Du lundi 7 janvier au mardi 22 janvier 2019	Du mercredi 23 janvier au vendredi 8 février 2019
Période 4	Du lundi 25 février au vendredi 15 mars 2019	Du lundi 18 mars au vendredi 5 avril 2019
Période 5	Du mardi 23 avril au vendredi 10 mai 2019	Du lundi 13 mai au mercredi 29 mai 2019
Période 6	Du lundi 3 juin au vendredi 14 juin 2019	Du lundi 17 juin au vendredi 28 juin 2019
semaine commune	Du lundi 1 ^{er} juillet au vendredi 5 juillet 2019	

Professeur Fonctionnaire Stagiaire Etudiant M2 1^{er} Degré

Evaluation formative

Compte rendu de visite

Année scolaire 2018 – 2019

Nom et prénom du Professeur Fonctionnaire Stagiaire Etudiant M2 :

Nom du tuteur ESPE :

Nom du tuteur terrain :

Ecole, cycle, niveau de classe :

Circonscription :

Visite effectuée par (nom du tuteur) :

Date de la visite :

Séance(s) observée(s), champ(s) disciplinaire(s), contenu(s) enseigné(s) :

Synthèse du processus d'acquisition des compétences (forces et faiblesses) :

Recommandations ciblées et hiérarchisées pour le traitement des priorités :

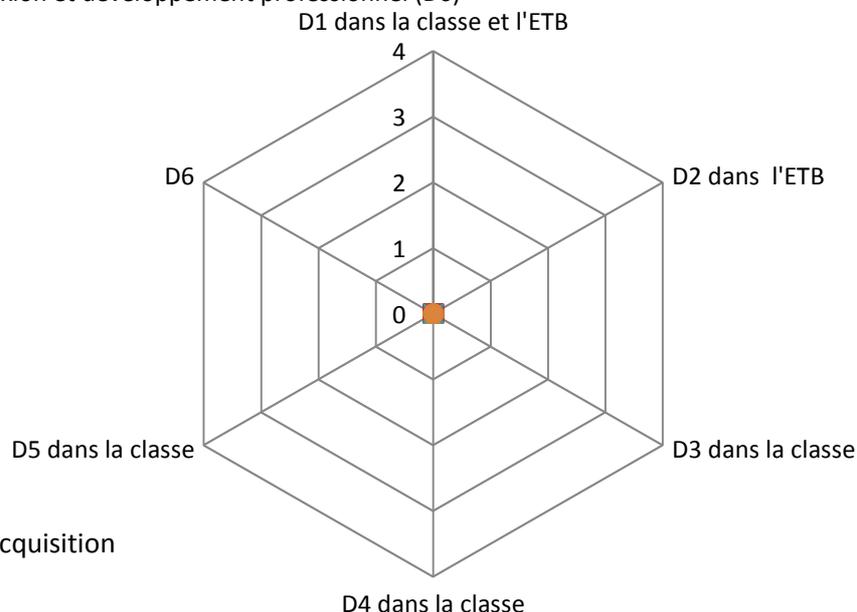
Signature du ou des tuteur(s) :

Signature du stagiaire :

Reportez sur le graphique (voir annexe 2) l'évaluation des différents domaines de compétences en fonction de la grille d'observation

Domaines de compétences en Master 2 1er degré

- ◆ Agir en fonctionnaire de la République et de façon éthique et responsable (D1)
- Etre acteur de la communauté éducative (D2)
- ▲ Etre porteur de savoirs et construire les situations d'enseignement apprentissage (D3)
- ✕ Mettre en œuvre son enseignement (D4)
- ✱ Evaluer les acquisitions des élèves et prendre en compte la diversité (D5)
- Réflexion et développement professionnel (D6)



GRILLE D'OBSERVATION (avec progression sur l'année de master 2)

Compétences issues du référentiel	Items (vert = S3 ; rouge= S4)	Domaine de compétences
(1 ; 2 ; 6)	<ul style="list-style-type: none"> ● Ponctualité et assiduité au cours du stage ● Respecte, applique et fait respecter le règlement intérieur, les règles de sécurité et de vie de classe ● Respecte l'ensemble des personnels d'éducation et d'enseignement ● Agit contre les formes de discrimination et d'inégalité à l'égard des élèves ● Aide les élèves à développer leur esprit critique, à distinguer les savoirs des opinions ou des croyances, à savoir argumenter et à respecter la pensée des autres 	D1 : Agir en fonctionnaire de la République et de façon éthique et responsable
(10 ; 11 ; 12 ; 13)	<ul style="list-style-type: none"> ● Coopère au sein d'une équipe et contribue à l'action de la communauté éducative ● Prend part-à l'élaboration du projet d'école ou d'établissement et aux projets de l'équipe pédagogique et à leur mise en œuvre. ● Prend en compte les caractéristiques de l'école, ses publics, son environnement socio-économique et culturel, et identifie le rôle de tous les acteurs ● Coordonne ses interventions avec les autres membres de la communauté éducative ● Coopère et instaure une relation de confiance avec les parents d'élèves afin d'accompagner le parcours scolaire de l'élève ● Travaille avec les partenaires de l'école (collectivités territoriales, structures culturelles, acteurs économiques) 	D2 : Etre acteur de la communauté éducative
(P1 ; P2 ; P3 ; 7 ; 8 ; 9)	<ul style="list-style-type: none"> ● Maîtrise la langue française orale et écrite à des fins de communication et d'enseignement quels que soient ses interlocuteurs ● Maîtrise les savoirs disciplinaires ● Est soucieux de la maîtrise de la langue orale et écrite par les élèves. ● Prend en compte les programmes scolaires ● Sait concevoir un cycle, une séquence et des séances d'enseignement ● Utilise les outils numériques de manière pertinente ● Tire parti de l'importance du jeu dans le processus d'apprentissage ● Prend en compte l'approche par compétences et le socle commun de connaissances, de compétences et de culture pour y ancrer les apprentissages des élèves ● Prend en compte les approches pluridisciplinaires ● Tire parti de sa polyvalence pour favoriser les continuités entre les domaines d'activités à l'école ● Utilise une langue vivante étrangère 	D3 : Etre porteur de savoirs et construire les situations d'enseignement apprentissage

(P3, P4)	<ul style="list-style-type: none"> • Instaure avec les élèves une relation de confiance et de bienveillance pour construire son autorité sans autoritarisme • Explicite le travail attendu des élèves, les objectifs visés pour donner du sens aux apprentissages. • Gère son temps et maîtrise ses déplacements dans la classe • Gère la classe et les conflits avec équité et justice • Gère le temps et l'espace au service des apprentissages, en toute sécurité physique et affective • Adapte son activité et sa communication en fonction du public scolaire et des situations (posture, interventions, conduites, consignes d'étayage) • Est soucieux de l'implication de tous les élèves et crée une dynamique d'échanges et de collaboration entre pairs. • Contribue à la mise en place de projets pluridisciplinaires • Apporte les aides nécessaires à l'accomplissement des tâches proposées, tout en laissant aux élèves la part d'initiative et de tâtonnement propice aux apprentissages. 	D4 : Mettre en œuvre son enseignement
(P5 ; 3 ; 4 ; 5)	<ul style="list-style-type: none"> • Construit et met en œuvre des outils d'évaluation (des situations, des apprentissages, des objectifs pédagogiques ...) • Utilise à bon escient les différentes formes d'évaluation (diagnostic, formative, sommative) • Analyse les réussites, les erreurs, les difficultés scolaires, les problèmes d'apprentissage et réalise des bilans • Conçoit et met en œuvre des activités de remédiation et de consolidation des acquis. • Différencie son enseignement en fonction des rythmes d'apprentissage et des besoins de chacun. • Adapte son enseignement aux élèves à besoins éducatifs particuliers 	D5 : Evaluer les acquisitions des élèves et prendre en compte la diversité
(14)	<ul style="list-style-type: none"> • Réfléchit sur sa pratique - seul et entre pairs (se questionne, s'autoévalue et identifie ses besoins) • Est acteur de son projet de formation (sollicite des conseils, suit les préconisations de remédiation, approfondit les connaissances de sa discipline et de son enseignement) • Réinvestit les résultats de l'analyse de sa pratique et de son activité dans le travail avec les élèves 	D6 : Réflexion et développement professionnel

ANNEXE 1 : Objectif et déroulement de l'évaluation formative dans le cadre du master

Des domaines de compétences ont été définis de manière progressive sur l'année de master 2 à partir du référentiel de compétences paru au BO du 25 juillet 2013 (voir Annexe 3). La grille d'observation précise les attentes des tuteurs en fonction de la période de la visite. Le graphique vise à identifier rapidement les forces et faiblesses de l'étudiant par grand domaine de compétences sans s'attacher à chaque compétence individuellement. L'objectif est d'accompagner l'étudiant dans sa formation professionnelle de manière progressive grâce à des attentes du ou des tuteurs qui évoluent au cours de l'année de master 2.

Chaque visite se déroule de la manière suivante :

- 1) Mise à disposition du tuteur ou des tuteurs des documents de préparation de la séance et des précédents comptes rendus de visite (M1 et M2) ;
- 2) Observation du déroulement d'une séance d'enseignement ;
- 3) L'entretien peut commencer par une auto-évaluation de l'étudiant sur le graphique des domaines de compétences en fonction des périodes de l'année (codes couleur) ;
- 4) L'entretien peut partir de cette auto-évaluation pour permettre au PFSE de prendre conscience des domaines de compétences à améliorer ;
- 5) A l'issue de l'entretien, positionnement conjoint des tuteurs sur le graphique des compétences et comparaison avec l'auto-évaluation initiale de l'étudiant pour en dégager des priorités en les hiérarchisant et fixer des objectifs à atteindre pour la prochaine visite. Des recommandations sont proposées. Les compétences D1 et D2 seront plus particulièrement évaluées par le tuteur de terrain.
- 6) Le bilan de l'entretien ainsi que les recommandations sont reportés sur la page 1 du document d'évaluation de stage.

ANNEXE 2 : pour remplir le graphique (page 2), il faut :

- Double-cliquer sur la zone du graphique
- Selon les versions du logiciel, cliquer sur l'onglet en bas de la feuille ou sur l'onglet « Modifier les données »
- Remplir les zones en jaune

ANNEXE 3 : SYNTHÈSE DU RÉFÉRENTIEL DES COMPÉTENCES

Compétences communes à tous les professeurs et les personnels d'éducation, acteurs du service public d'éducation

1. Faire partager les valeurs de la République
2. Inscrire son action dans le cadre des principes fondamentaux du système éducatif et dans le cadre réglementaire de l'école

Compétences communes à tous les professeurs et les personnels d'éducation, pédagogues et éducateurs au service de la réussite de tous les élèves

3. Connaître les élèves et les processus d'apprentissage
4. Prendre en compte la diversité des élèves
5. Accompagner les élèves dans leur parcours de formation
6. Agir en éducateur responsable et selon des principes éthiques
7. Maîtriser la langue française à des fins de communication
8. Utiliser une langue vivante étrangère dans les situations exigées par son métier
9. Intégrer les éléments de la culture numérique nécessaires à l'exercice de son métier

Compétences communes à tous les professeurs et les personnels d'éducation, acteurs de la communauté éducative

10. Coopérer au sein d'une équipe
11. Contribuer à l'action de la communauté éducative
12. Coopérer avec les parents d'élèves
13. Coopérer avec les partenaires de l'école
14. S'engager dans une démarche individuelle et collective de développement professionnel

COMPÉTENCES SPECIFIQUES

Compétences communes à tous les professeurs, professionnels porteurs de savoirs et d'une culture commune

15. (P1) Maîtriser les savoirs disciplinaires et leur didactique
16. (P2) Maîtriser la langue française dans le cadre de son enseignement

Compétences communes à tous les professeurs, praticiens experts des apprentissages

17. (P3) Construire, mettre en œuvre et animer des situations d'enseignement et d'apprentissage prenant en compte la diversité des élèves
18. (P4) Organiser et assurer un mode de fonctionnement du groupe favorisant l'apprentissage et la socialisation des élèves
19. (P5) Évaluer les progrès et les acquisitions des élèves

Pour plus de détails : <http://www.education.gouv.fr/cid73215/le-referentiel-de-competences-des-enseignants-au-bo-du-25-juillet-2013.html#>

**Note de stage Premier Degré
Etudiants de Master 2 MEEF et
Professeurs Fonctionnaires Stagiaires Etudiants**

ANNEXE N°7

PROFESSEUR STAGIAIRE ou ETUDIANT M2			
NOM d'usage		NOM patronymique	
PRENOM			
Tuteur ESPE (réfèrent)		Tuteur de terrain (pour les PFSE uniquement)	

POSITIONNEMENT

Domaine de compétences	Positionnement (A à E – Voir verso)	COMMENTAIRES
D1 : Agir en fonctionnaire de la République et de façon éthique et responsable (C1, C2, C6)		
D2 : Etre acteur de la communauté éducative (C10, C11, C12, C13)		
D3 : Etre porteur de savoirs et construire les situations d'enseignement apprentissage (C7, C8, C9, P1, P2, P3)		
D4 : Mettre en œuvre son enseignement (P3, P4)		
D5 : Evaluer les acquisitions des élèves et prendre en compte la diversité (C3, C4, C5, P5,)		
D6 : Réflexion et développement professionnel (C14)		

AVIS GENERAL DETAILLE	NOTE / 20

A remettre au plus tard le 07/06/2019 (sauf PFSE en prolongation) au service de scolarité dont relève le stagiaire ou l'étudiant
Signature du Tuteur ESPE :

ESPE de l'Académie de Nice

Mémoire professionnel 1^{er} degré

2018-2019

SOUS RESERVE D'EVENTUELLES MODIFICATIONS EN COURS D'ANNEE

Document à l'attention :

- *des M2 étudiants et PFSE concernés par le mémoire professionnel*
- *des encadrants du mémoire professionnel*

Préambule

La préparation du mémoire professionnel concerne :

- **tous les étudiants de M2**
- **tous les PFSE qui suivent la formation du M2 du Master MEEF 1^{er} degré**
- **les PFSE qui suivent la formation du parcours adapté mais n'ont pas déjà validé leur mémoire professionnel.**

Nota bene : pour les PFSE qui sont en parcours adapté et ont déjà validé leur mémoire les années antérieures, le mémoire professionnel est remplacé par un écrit professionnel qui prend appui sur le travail mené dans le cadre du module « projet pédagogique » (voir le document de cadrage sur l'écrit professionnel).

I. Objectif de l'initiation à la recherche

Le travail sur le mémoire s'inscrit dans le cadre de l'initiation à la recherche prévue par la réforme de la formation des enseignants. Cette initiation doit permettre au futur enseignant ayant suivi la formation au sein de l'ESPE de :

- découvrir quelques éléments actuels de la recherche dans sa discipline d'enseignement ou son domaine d'éducation et de formation ;
- être initié, en la pratiquant, à la recherche scientifique ;
- construire des liens entre sa pratique professionnelle et la recherche en lien avec son domaine professionnel ;
- développer les compétences professionnelles permettant l'examen critique de ses pratiques et l'innovation.

Pour les étudiants et stagiaires de 2^{ème} année, l'initiation à la recherche s'articule principalement autour du travail sur le mémoire professionnel. L'accompagnement du PFSE pour la conception et la réalisation du mémoire est organisé de la façon suivante :

- **un encadrement individualisé** réalisé par le tuteur de l'ESPE et, pour les PFSE uniquement, par le tuteur de l'Education Nationale ;
- pour ceux qui étaient inscrits en M1 du Master MEEF 2017-2018, **un encadrement collectif** apporté par la personne en charge du groupe de recherche en M1. En général, cette personne est aussi le tuteur ESPE.

II. Le mémoire de l'année de stage

1. Objectifs du mémoire

Le mémoire est un élément central de l'initiation à la recherche. Il doit permettre d'attester que celui qui l'a préparé et soutenu avec succès est capable :

1. de mettre en œuvre une démarche de recherche scientifique ;
2. de faire des liens entre sa pratique professionnelle et les recherches scientifiques dans son domaine.

Concernant le premier point (« mettre en œuvre une démarche de recherche scientifique »), l'étudiant devra se confronter aux grandes étapes de la recherche scientifique, que l'on peut indiquer de la façon suivante (sans prétendre à l'exhaustivité) :

- choix d'un thème de recherche et élaboration d'une problématique ;
- constitution et exploration d'un champ bibliographique cohérent ;
- élaboration d'un cadre théorique et traitement de la question à partir de lectures de textes scientifiques ;
- conception et réalisation d'une étude empirique ;
- comparaison et discussion des résultats empiriques à la lumière des données théoriques.

Le master MEEF étant un master professionnel, et non pas un master de recherche, l'étudiant ou le stagiaire est aidé par ses encadrants pour passer les différentes étapes décrites précédemment. La construction de la problématique, par exemple, est une étape cruciale mais difficile et nécessitera l'aide des encadrants.

Le second point (« faire des liens entre sa pratique professionnelle et les recherches scientifiques dans son domaine ») signifie que le travail de recherche doit être ancré dans la pratique professionnelle qu'il a pour objectif d'éclairer et de comprendre. L'adjectif « professionnel » doit être compris en ce sens : il s'agit bien d'un travail d'initiation à la recherche, mais d'une recherche tournée directement vers la pratique professionnelle. Le mémoire peut ainsi déboucher sur des recommandations pour la pratique professionnelle. Cet aspect constitue une autre différence entre mémoire professionnel et mémoire de recherche.

Cette perspective exclut, par conséquent, les recherches sur des objets purement théoriques (contrairement à ce qui est possible pour des mémoires de recherche). On pourra ainsi choisir comme thèmes de son mémoire :

- « L'initiation à la poésie en maternelle »
- « Enseigner les fractions à l'école élémentaire »
- « Une sanction peut-elle être pédagogique ? »
-

2. Choix du thème du mémoire professionnel

Les thèmes du mémoire seront choisis parmi plusieurs catégories possibles :

- la didactique d'une matière enseignée (didactique des mathématiques, didactique du français, etc.) ou de plusieurs matières enseignées (didactique comparée) ;
- les thèmes transversaux (non disciplinaires) relevant de façon générale des sciences de l'éducation (l'autorité de l'enseignant à l'école élémentaire, la gestion des conflits dans une cour de récréation) ;

Dans tous les cas, l'objet du mémoire doit être en lien avec les réalités d'une école. Il peut (sans que ce soit une obligation) être en lien étroit avec la pratique professionnelle du stagiaire ou de l'étudiant (par exemple avec une difficulté rencontrée par ce dernier).

De façon générale, la loi de refondation de l'école impulse de nombreuses nouveautés dans les modalités d'enseignement, nouveautés qui peuvent constituer un réservoir utile de thèmes de mémoire.

La thématique choisie doit permettre de réaliser une étude de terrain, sous différentes formes possibles :

- étude de la pratique professionnelle de quelques acteurs de l'éducation ;
- étude des apprentissages des élèves ;
- étude portant sur la structure éducative ;
- étude menée auprès de membres de la communauté éducative.

Enfin, les exigences de ce mémoire sont moindres, en comparaison de celles d'un Master « Recherche ». Ainsi, il n'est pas attendu de la part de l'étudiant :

- une revue exhaustive de la littérature relative à sa problématique ;
- un recueil de données massif ;
- la production de résultats inédits.

III. Aspects liés à la forme

1. Structure du mémoire

Les encadrants du mémoire pourront affiner la structuration du mémoire et il ne s'agit pas d'imposer une forme universelle précise. Toutefois, les mémoires produits devront respecter un canevas minimal commun constitué de la façon suivante :

- **une introduction** permettant de présenter le thème choisi et la problématique retenue ;

- une **partie dite « théorique »** qui s'appuie sur les lectures faites par l'étudiant et sur sa réflexion propre. Elle vise notamment à définir **le cadre théorique choisi** et permet d'apporter **les premiers éléments de réponse** à la problématique, éléments trouvés par la réflexion et par la lecture d'ouvrages scientifiques en lien avec la problématique ;
- une **partie dite « empirique »** qui expose la méthode mise en œuvre pour **l'étude empirique** et propose une analyse de ses résultats ;
- une **dernière partie** qui permet de **comparer les résultats théoriques et les résultats empiriques**, de **discuter** les résultats empiriques à la lumière des éléments théoriques. Cette partie sert de bilan à l'ensemble du mémoire.

2. Normes de rédaction

Le mémoire comporte 25 à 35 pages au maximum en dehors de la bibliographie (obligatoire) et des éventuelles annexes.

Il doit être dactylographié avec une police serif de type Times New Roman de taille 12, interligne 1,5 et des marges de 2,5 cm. Le document est paginé.

Le texte est justifié à gauche et à droite (sauf les colonnes étroites dont le contenu peut être centré ou aligné à gauche).

Tous les tableaux et tous les graphiques doivent être numérotés, assortis d'un titre.

Le document sera collé ou relié par une spirale.

La page de garde du mémoire se trouve en annexe de ce document.

NB : Une partie de texte reprise intégralement devra être clairement citée avec le nom des auteurs, la date de publication et la page de la source (« ... » p.). Les autres emprunts devront faire l'objet d'une reformulation en précisant le nom des auteurs. Le plagiat (copie de tout ou partie d'un texte sans le signaler explicitement en citant la source) sera lourdement sanctionné.

Vous trouverez, ci-dessous, une déclaration individuelle anti-plagiat, à remplir et à intégrer au mémoire.

IV. Dépôt, soutenance et validation du mémoire

1. Dépôt

Le mémoire devra être déposé sous deux formats :

- en version numérique, à l'attention des encadrants du mémoire (si possible via la plateforme, sinon par courrier électronique)
- en version papier, au service de la scolarité du centre concerné

Dépôt des mémoires professionnels : printemps 2019 (la date précise sera donnée ultérieurement)

2. Soutenance du mémoire

Tous les étudiants devront soutenir leur mémoire devant un jury composé, *a minima*, du (ou des) tuteur(s) et, le cas échéant, de l'encadrant de recherche.

Un document présentant les attendus de la soutenance ainsi que les dates exactes des soutenances seront envoyés ultérieurement.

3. Validation du mémoire

Pour valider le Master et obtenir le diplôme « Master MEEF », la validation du mémoire est obligatoire (note égale ou supérieure à 10/20).

La validation du mémoire n'est pas déterminée par la validation du stage : un étudiant peut valider son mémoire alors qu'il n'a pas validé son stage, et réciproquement.

Un étudiant de M2 qui n'a pas validé son mémoire se verra accorder un délai supplémentaire pour retravailler son mémoire et le présenter lors d'une nouvelle soutenance l'année suivante.

Enfin, pour les PFSE, le jury de titularisation aura connaissance de la note du mémoire et de la soutenance (outre l'implication du PFSE dans la formation). La décision concernant la titularisation relève uniquement du jury académique.



École supérieure
du professorat
et de l'éducation
Académie de Nice

TITRE DU MÉMOIRE

Sous-titre éventuel

**Mémoire présenté dans le cadre de la formation initiale 2^{ème}
année 2018-2019 :
MEEF mention 1^{er} degré**

Soutenu publiquement par
NOM et prénom à compléter

En présence d'un jury composé de
Tuteur ESPE : *à compléter*
Tuteur Éducation Nationale (*le cas échéant*) : *à compléter*

Déclaration anti-plagiat

Cette déclaration devra être remplie, signée, et insérée dans le mémoire

Déclaration anti-plagiat

Nom.....Prénom.....

Je déclare que ce mémoire est le fruit d'un travail personnel et que personne d'autre que moi ne peut s'en approprier tout ou partie.

J'ai connaissance du fait que prétendre être l'auteur de l'écrit de quelqu'un d'autre enfreint les règles liées à la propriété intellectuelle.

Je sais que les propos empruntés à d'autres auteurs doivent figurer entre guillemets et que je m'appuie dans ce mémoire sur des écrits systématiquement référencés selon une bibliographie précise.

Date :

Signature :



UNIVERSITÉ
DE TOULON



École supérieure
du professorat
et de l'éducation
Académie de Nice

ANNEXE N°9

ESPE de l'Académie de Nice – Célestin Freinet

Document de cadrage de l'écrit professionnel

2018-2019 1^{er} degré

SOUS RESERVE D'ÉVENTUELLES MODIFICATIONS EN COURS D'ANNÉE

Préambule

L'écrit professionnel concerne uniquement **les PFSE 2018-2019 qui ont déjà validé leur mémoire professionnel**. Ces PFSE sont inscrits **dans le parcours adapté**, ils ne suivent pas la formation délivrée dans le cadre du Master MEEF.

Par ailleurs, **le tuteur ESPE doit encadrer l'écrit réalisé par le PFSE**, qu'il s'agisse d'un mémoire professionnel ou d'un écrit professionnel.

Enfin, la version numérique de ce document, ainsi que le document de cadrage sur le mémoire professionnel, sont disponibles sur la plateforme pédagogique de l'ESPE dans l'espace « 1D_ESPE ».

1. Normes de rédaction

L'écrit professionnel comporte 15 à 20 pages **au maximum** en dehors de la bibliographie et des annexes éventuelles.

Il doit être dactylographié avec une police serif de type Times New Roman de taille 12, interligne 1,5 et des marges de 2,5 cm. Le document est paginé.

Le texte est justifié à gauche et à droite (sauf les colonnes étroites dont le contenu peut être centré ou aligné à gauche).

Tous les tableaux et tous les graphiques doivent être numérotés, assortis d'un titre.

Le document sera collé ou relié par une spirale.

NB : Une partie de texte reprise intégralement devra être clairement citée avec le nom des auteurs, la date de publication et la page de la source (« ... » p.). Les autres emprunts devront faire l'objet d'une reformulation en précisant le nom des auteurs. Le plagiat (copie de tout ou partie d'un texte sans le signaler explicitement en citant la source) sera lourdement sanctionné.

2. Cahier des charges

L'écrit professionnel s'appuie sur la mise en œuvre d'un projet interdisciplinaire ou numérique préparé dans le cadre de la formation adaptée et mis en œuvre au sein de la classe. Cet écrit doit rendre compte de votre capacité à :

- élaborer et mettre en œuvre un projet au sein de votre classe,
- analyser le projet conduit : forces, faiblesses et prolongements,
- coopérer au sein de l'équipe éducative,
- prendre en compte la diversité des élèves,
- se former, innover et utiliser les produits de la recherche.

3. Structuration de l'écrit

L'écrit pourra être organisé de la façon suivante (à titre indicatif) :

a) Introduction

Vous justifierez le choix de ce projet par rapport à la classe et présenterez les objectifs poursuivis à travers ce projet en positionnant une problématique éclairée par la recherche scientifique dans le domaine qui vous intéresse.

b) Eléments de Contexte

Vous préciserez rapidement (1-2p. max) les caractéristiques spécifiques de :

- l'école ;
- la classe/les élèves ;
- l'équipe pédagogique.

c) Présentation du projet et de sa mise en œuvre

Vous préciserez la façon dont le projet s'articule avec vos séquences d'enseignement.

Vous présenterez de manière précise et détaillée le projet et sa mise en œuvre. Le niveau de détail fourni doit permettre à un lecteur de conduire le même projet dans les mêmes conditions.

Chaque fois que possible, vos choix ou justifications s'appuieront sur des références scientifiques. Si vous évoquez par exemple la lecture d'un texte par des élèves, vous devez être capable de vous référer à quelques auteurs qui définissent « ce qu'est lire » de manière scientifique (c'est-à-dire qui s'appuient sur des résultats de la recherche). Ce point est essentiel à l'objectivité de votre travail.

d) Mise en évidence des points forts et des faiblesses

Vous développerez ici, en vous appuyant sur les produits de la recherche scientifique :

- l'apport de ce projet pour vos élèves en termes de renforcement ou de développement de compétences nouvelles,
- les faiblesses constatées (ex : développement de nouvelles compétences mais pas pour tous les élèves, lesquels, pourquoi ?). Hypothèses sur les raisons de ces faiblesses.

e) Proposition de prolongements

Vous indiquerez :

- si vous imaginez conduire un projet comparable à l'avenir ou non en précisant les raisons ;
- les modifications envisagées pour conduire ce projet dans une autre classe et les adaptations nécessaires pour une adaptation dans un autre niveau ;
- prolongements du projet envisagés avec la même classe en vous appuyant sur les produits de la recherche scientifique.

f) Bilan

En fonction du référentiel de compétences de l'enseignant et personnel d'éducation (Cf ci-dessus), vous indiquerez :

- les transformations, les acquis du point de vue de la construction de vos compétences professionnelles à l'issue de ce projet ;
- les besoins en formation que ce projet a pu faire émerger.

g) BIBLIOGRAPHIE

Constituez une bibliographie en distinguant précisément de manière distincte par des sous-titres :

- les références des documents cités dans votre texte,

- les références des documents qui ont servi à l'élaboration du projet mais qui ne sont pas cités dans le texte ;
- les références internet (webographie).

h) ANNEXES

Tout document aidant à la compréhension de cet écrit professionnel.

4. Présentation

Ce projet fera l'objet d'une présentation orale avec support diaporama (en mai ou juin, calendrier précisé ultérieurement). Il s'agira de reprendre les éléments essentiels de ce projet, les bénéfices retirés pour les élèves et vous-mêmes ainsi que les difficultés rencontrées. Cette soutenance sera un moment d'échange et formation à la conduite de projets.

5. Evaluation

Le document écrit et la présentation orale feront l'objet d'une évaluation qui entrera dans l'avis de la directrice de l'ESPE pour la titularisation.



ESPE de l'académie de Nice-Célestin Freinet

ECRIT PROFESSIONNEL

TITRE DU PROJET CONDUIT EN CLASSE

Formation Adaptée des PFSE 1^{er} degré

NOM-PRENOM :

Année 2018-2019

Déclaration anti-plagiat, à insérer dans l'écrit professionnel

Cette déclaration devra être remplie, signée, et insérée dans le document écrit

Déclaration anti-plagiat

Nom.....Prénom.....

Je déclare que cet écrit professionnel est le fruit d'un travail personnel et que personne d'autre que moi ne peut s'en approprier tout ou partie.

J'ai connaissance du fait que prétendre être l'auteur de l'écrit de quelqu'un d'autre enfreint les règles liées à la propriété intellectuelle.

Je sais que les propos empruntés à d'autres auteurs doivent figurer entre guillemets et que je m'appuie dans cet écrit sur des écrits systématiquement référencés selon une bibliographie précise.

Date :

Signature :

MASTER MEEF 1^{er} DEGRE – 2^{ème} année (M2)
SOUTENANCE ET EVALUATION DU MEMOIRE PROFESSIONNEL

SOUS RESERVE D'EVENTUELLES MODIFICATIONS EN COURS D'ANNEE

SOUTENANCE

La soutenance comporte deux parties :

1. Une présentation par l'étudiant (10 minutes maximum)

La présentation du travail écrit par l'étudiant consiste en un exposé clair et si possible avec support numérique - vivement conseillé -, compréhensible par tous les membres du jury. Cette présentation ne doit pas consister en un résumé du mémoire : il s'agit d'en faire ressortir les éléments saillants, ce qu'il faut retenir de son travail ainsi que les prolongements éventuels depuis la rédaction finale du mémoire.

2. Un entretien avec le jury (10 à 15 minutes)

S'ensuit un entretien avec le jury. Durant cet entretien le jury pourra poser des questions à l'étudiant (afin d'éclaircir un point difficile, justifier tel ou tel élément du mémoire, ou encore approfondir un aspect du travail de l'étudiant). Le jury évaluera la capacité de l'étudiant à intégrer et à dépasser les critiques éventuellement formulées, ainsi qu'à défendre une position de manière argumentée et convaincante. Après avoir interrogé l'étudiant, le jury indiquera à l'étudiant le jugement qu'il porte sur le travail effectué en amont avec l'encadrant de recherche, sur le mémoire rendu par l'étudiant, et sur la présentation qui en a été faite pendant la soutenance.

NB : la note proposée par le jury ne sera pas indiquée à l'étudiant à l'issue de la soutenance mais en fin d'année, après la délibération du jury d'examen.

EVALUATION

L'évaluation finale comprendra 2 parties :

- une note / 30 pour le document écrit
- une note / 10 pour la soutenance de l'ensemble du mémoire

EVALUATION DE L'ECRIT

1. Maîtrise du sujet de recherche (8 points)

1.a. Introduction : objectif de l'étude et plan

1.b. Revue de la littérature scientifique et professionnelle

2. Méthodologie et technique de recherche (9 points)

2.1. Opérationnalisation

2.2. Méthode et résultats

3. Interprétation et lien avec la pratique professionnelle (/7 points)

4. Qualités rédactionnelles (/6 points)

EVALUATION DE LA SOUTENANCE (10 POINTS)

1. Présentation du travail écrit (/4 points)

2. Réponse aux questions et qualité de l'expression orale (/6 points)

PRESENTATION ET EVALUATION DE L'ECRIT PROFESSIONNEL

SOUS RESERVE D'EVENTUELLES MODIFICATIONS EN COURS D'ANNEE

PRESENTATION

La présentation des écrits professionnels, d'une durée d'environ 20 minutes, peut varier en fonction de la nature des projets pédagogiques sur lesquels portent les écrits professionnels. Toutefois, il faudra toujours prévoir les deux éléments ci-dessous :

1. Une présentation de l'écrit professionnel (10 minutes maximum)

La présentation du travail écrit consiste en un exposé clair et si possible avec support numérique – vivement conseillé-, compréhensible par tous les membres du jury. Cette présentation ne doit pas consister en un résumé de l'écrit : il s'agit d'en faire ressortir les éléments saillants, ce qu'il faut retenir de son travail ainsi que les prolongements éventuels depuis sa rédaction finale.

2. Un entretien avec le jury (5 à 10 minutes)

Durant cet entretien, le jury pourra poser des questions au PFSE (afin d'éclaircir un point difficile, justifier tel ou tel élément de l'écrit, ou encore approfondir un aspect du travail de l'étudiant).

On évaluera ainsi la capacité du PFSE à intégrer et à dépasser les critiques éventuellement formulées, ainsi qu'à défendre une position de manière argumentée et convaincante. Après avoir interrogé l'étudiant, le jury indiquera au PFSE le jugement qu'il porte sur l'écrit professionnel et sur sa présentation.

Les présentations seront faites en présence d'autres PFSE, afin que l'ensemble des PFSE bénéficie du travail réalisé et des conclusions que l'on peut en tirer.

N.B. : comme indiqué dans le guide, la note attribuée au PFSE entrera dans l'avis de la directrice de l'ESPE pour la titularisation (elle figurera dans l'encart « note mémoire »).

INDICATION DE BAREME

Evaluation de l'écrit (14 points)

1. Pertinence didactique du projet pédagogique et de sa mise en œuvre dans la classe ;

2. Qualité de l'analyse critique du projet pédagogique (points forts, points faibles) menée dans l'écrit ;
3. Pertinence des prolongations proposées ;
4. Qualité de la réflexion théorique proposée dans l'écrit professionnel (choix des références bibliographiques, utilisation de ces références dans la réflexion générale) ;
5. Qualités rédactionnelles.

Evaluation de la soutenance (6 points)

1. Qualité de la présentation du travail écrit (3 points) ;
2. Qualité des réponses apportées (3 points).

ANNEE 2018-2019 	ACADEMIE DE NICE	
	TITULARISATION DES PERSONNELS ENSEIGNANTS STAGIAIRES DU PREMIER DEGRE	
	Avis de l'ESPE sur la Titularisation du Professeur Fonctionnaire Stagiaire Etudiant	
	Stagiaire Nom d'usage Nom patronymique Prénom	Tuteur ESPE Nom Prénom

Note Mémoire		Avis Tuteur ESPE	Note stage :
-----------------	--	------------------	--------------

Assiduité Implication	<input type="checkbox"/> avis positif <input type="checkbox"/> avis positif	<input type="checkbox"/> avis négatif <input type="checkbox"/> avis négatif
--------------------------	--	--

AVIS DE LA DIRECTRICE DE L'ESPE
<input type="checkbox"/> favorable <input type="checkbox"/> défavorable
Rapport circonstancié motivant l'avis

Fait le à NICE

Signature de Mme la Directrice de l'ESPE

DOCUMENT SOUS RESERVE D'EVENTUELLES MODIFICATIONS EN COURS D'ANNEE

1^{er} degré – Note de cadrage sur la validation du module « Langues vivantes » en 2^{ème} année. 2018-2019

Document à l'attention :

- des PFSE du 1^{er} degré
- des M2-étudiants du 1^{er} degré

I. Point général concernant les langues vivantes

Dans le cadre du Master MEEF, il est prévu un module de langue vivante. Conformément à la réglementation édictée par le Ministère :

- la validation de ce module (note au moins égale à 10/20) atteste de l'obtention du niveau B2 du cadre européen de référence des langues vivantes ;
- une note strictement inférieure à 10/20 empêche la validation du M2 du Master MEEF.

II. Formation en LV et épreuves de validation

Pour ceux qui suivent la formation délivrée dans le M2 du Master MEEF 1^{er} degré, la formation en langues vivantes est délivrée dans le cadre d'un module spécifique (module intitulé « Langues Vivantes », à ne pas confondre avec celui intitulé « didactique des langues vivantes »).

Pour ceux qui suivent la formation délivrée dans le cadre du parcours adapté, la formation en langues vivantes est délivrée dans le cadre du CRL.

Dans les deux cas, dans la mesure où ils sont soumis à une obligation d'assiduité, **il n'est pas prévu de dispense de cours pour les PFSE.**

Afin de valider le module de langues vivantes du Master MEEF et d'attester d'un niveau B2, il est prévu :

- une épreuve écrite
- une épreuve orale

Les modalités de ces épreuves sont indiquées dans l'annexe n°14. Elles auront lieu **pendant la période d'examen terminal**, (voir le calendrier, annexe n°3).

III. Public concerné par ces épreuves

- tous les M2-étudiants
- tous les PFSE qui n'ont pas de document permettant d'attester du niveau B2

Comme indiqué précédemment, la réussite à ces épreuves de LV permet aux PFSE d'attester d'un niveau au moins égal au niveau B2 du cadre européen de référence pour les langues vivantes (niveau attendu par l'Education Nationale).

IV. Equivalence et dispense concernant les épreuves de LV

Cinq situations ont été identifiées comme pouvant donner lieu à la délivrance d'une équivalence niveau B2 (voir ci-dessous). Ceux qui ont déjà validé le module dans le cadre du Master MEEF conservent la note obtenue antérieurement. Pour les autres, en cas d'équivalence et de dispense de passer les épreuves de validation, la note 10/20 leur sera attribuée

Situations permettant l'obtention d'une attestation de niveau et d'une dispense de passer les épreuves de LV :

- cas n°1 : être détenteur du **niveau CLES 2 dans l'une des trois langues suivantes : l'anglais, l'italien, l'allemand**
- cas n°2 : avoir déjà validé le **module de LV dans le cadre du Master MEEF** (mention 1^{er} degré ou mention 2d degré ou mention Encadrement Educatif)
- cas n°3 : **être titulaire d'une licence (ou diplôme supérieur à la licence) de langue vivante dans l'une des trois langues suivantes : l'anglais, l'italien, l'allemand**
- cas n°4 : **être titulaire d'une licence (ou diplôme supérieur à la licence) de LEA avec des modules de langue vivante dans l'une des trois langues suivantes : l'anglais, l'italien, l'allemand. Les modules doivent avoir été validés à 10/20 au moins** (la validation par compensation n'est pas acceptée)
- cas n°5 : dans le cadre du **Master EEF EPIME, avoir validé avec au moins 10/20 l'UE sur Liste « Préparation au niveau B2 du cadre européen de référence pour la langue vivante ».**

Attention : le **module « Préparation au CLES » compris dans les versions anciennes du master EEF ne permet pas d'attester d'un niveau B2**. La validation de ce module ne permet pas d'obtenir une équivalence

En fin d'année, l'ESPE délivrera une attestation de niveau B2 à tous ceux qui auront validé le module ou obtenu une équivalence.

M2 MEEF 1er degré : examen LV type CLES

Durée totale : 1h45

soit 1h30+15 min de passage à l'oral (en interaction, par 2)

Evaluation des 4 compétences (sur un thème concernant le monde de l'éducation)

Définition épreuve CLES2 : « thématique générale et à partir de documents permettant de dégager une problématique qui conduira à une négociation »

http://www.certification-cles.fr/fr/certification/epreuves/le-scenario-cles-2-220833.kjsp?RH=CLESFR_PASS02

COMPREHENSION ORALE : 1 document audio ou vidéo de 2 minutes environ à restituer (synthèse en français).
3 écoutes en début d'épreuve.

COMPREHENSION ECRITE : 1 texte d'une longueur de 450 mots environ assorti de questions en anglais

EXPRESSION ECRITE : répondre à une question concernant le sujet abordé par le texte en 200 mots (+/- 10%).

(Durée : 1h45)

EXPRESSION ORALE : prise de parole en interaction autour d'une thématique en lien avec le monde de l'éducation.
Les binômes seront définis de manière aléatoire et convoqués à une date et une heure précises.
Le rôle à tenir sera dévoilé 5 minutes avant l'échange.
Durée de la prise de parole à 2 : 10 mn (maximum)

(Durée : 15mn)

EXEMPLES de SUJETS

CO / Sand Springs teachers want kindergarten cut off date moved from September 1 to May 1

<http://www.kjrh.com/news/local-news/sand-springs-teachers-want-kindergarten-cut-off-date-moved-from-september-1-to-may-1>

CE / Academic Preschools: Too Much Too Soon?

By Hannah Boyd - Feb 24, 2011 - <http://www.education.com/>

Once upon a time, many children didn't attend preschool at all, and those who did spent their mornings cutting, pasting, and playing house. These days, preschool is a rite of passage, and "academic" preschools that promise to prepare kids for the cutthroat world of kindergarten are becoming more and more popular. But are they a good idea? Not really, say many experts. "Research...shows that academic preschools offer children no long-term advantages academically, but make them more anxious," says Roberta Golinkoff, author of *Einstein Never Used Flash Cards: How Our Children Really Learn and Why They Need to Play More and Memorize Less*.

While every preschool is different, there are some traits the best ones share, according to Martha E. Mock, assistant professor at the University of Rochester Warner School of Education. "Young children learn best through meaningful interaction with real materials and caring adults and their peers, not through the drilling of isolated skills," she says. Child development experts say that children in academic preschools often learn math and reading at the expense of their social skills. Kids from play-based programs usually catch up academically, while kids from academic backgrounds may never catch up socially. This can be devastating to their self-esteem.

Not surprisingly, supporters of academic preschools heartily disagree. "Children at that early age are like little sponges, and the more information you can expose them to, the better," says Shirley Mace, administrator at the Stratford School in Los Gatos, California, who points out that the schedule includes time for play. Nonetheless, she adds, the program is "not for an overly active child...[it's best for one who can] sit and focus for 20-30 minutes."

Plenty of parents say their kids are up for that challenge. "He's very curious, asks a lot of questions, understands things at a deep level – overall [he's] cognitively advanced for his age," says one mother whose son attended an academic preschool. Contrary to the stereotype of pushy parents, many families send one child to an academic preschool and their siblings to a traditional play-based school, depending on their personalities. Others choose three days per week at an academic program and two days per week at a play-based school, hoping to achieve the best of both worlds.

Whether you feel your child will thrive best in an environment with dress-up corners and sand tables, or one with a regular academic curriculum, the good news is, there's plenty of choice out

there. Just make sure that in addition to any worksheets, there's plenty of time for free time. Because play should be a major component of every child's day!
(441 words)

EE/ Should pre-school be compulsory or should it remain optional?

Votre texte doit être rédigé en ANGLAIS. Votre texte pourra reprendre des arguments avancés dans les documents A et B.

Longueur exigée : 200 mots (+/- 10%)

EO / You are two mothers/ fathers and you talk about signing up your child to preschool.

Role A : your child is only 4 years old, you think he/ she is too young to start academic learning and you prefer day-care centers. You believe at this age children must have fun and develop their social skills.

Role B : you child is only 3 and a half but you are convinced that preschool can be beneficial for his/her future academic achievements. You want your child to make the best of his/her abilities and you are sure that this implies starting at an early age.

ANNEXE N°15

PFSE 1^{er} degré qui suivent le master MEEF 1^{er} degré

Note d'information relative aux travaux à rendre par les PFSE

Cette note d'information est à l'attention des PFSE qui suivent le Master MEEF 1^{er} degré. Elle ne concerne pas les PFSE inscrits dans la formation dite du « parcours adapté ».

Dans le cadre de la formation du Master MEEF, des travaux sont prévus par les formateurs (professeurs de l'ESPE, praticiens de terrain). De façon générale, ces travaux participent directement à la formation, notamment parce qu'ils permettent aux PFSE de se positionner dans l'acquisition des compétences. **Il est demandé à tous les PFSE, y compris aux PFSE qui ne valident pas le Master**, de rendre ces travaux prévus dans le cadre de la formation, qu'il s'agisse :

- **des exercices à faire pendant les heures de cours prévues par la maquette** du Master MEEF 1^{er} degré et inscrites à l'emploi du temps ;
- **des travaux à rédiger à la maison.**

Pour ceux qui doivent valider le Master MEEF, certains de ces travaux peuvent participer aux évaluations permettant de valider les différents modules.

En revanche, dans la mesure où l'obligation de formation est encadrée par la maquette MEEF 1^{er} degré, **les PFSE qui ne valident pas le Master MEEF** n'ont à participer :

- **ni aux (éventuelles) épreuves écrites en dehors des heures de cours prévues par la maquette** du Master MEEF 1^{er} degré ;
- **ni, de façon générale, aux épreuves écrites et orales pendant la période d'examen de fin d'année.**

Nota bene : seules les épreuves écrites et orales de Langues Vivantes prévues pendant la période d'examen peuvent concerner les PFSE qui ne valident pas le Master MEEF et qui n'ont pas déjà un document attestant du niveau attendu (à savoir, le niveau B2 du cadre européen de référence pour les Langues Vivantes).